



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 22 mai 2024**Délibération n°23/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mai à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 19 avril 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Michel BUISSON, Fabrice POINT, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Mesdames Célia HELION, Emilie RICHAUD, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs Jérôme SOURISSEAU, Gérard LEFEVRE, Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST.

Membres consultatifs présents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : monsieur Fabrice POINT.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	9
Votants	11

Objet : Subvention à l'association 42 Angoulême Charente Nouvelle Aquitaine au titre de l'année 2024

42 est une école d'informatique entièrement gratuite, ouverte à toutes et tous sans condition de diplôme et accessible dès 18 ans. Sa pédagogie est basée sur le peer-to-peer learning : un fonctionnement participatif, sans cours, sans professeur qui repose sur l'apprentissage par projets. 42 a été fondée à l'initiative de Xavier Niel en 2013 alors que l'industrie du numérique en France subissait une importante pénurie de développeurs informatiques.

Le projet d'implantation de 42 Angoulême est porté à l'origine par le Département de la Charente, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême. C'est au sein du Campus Image, sur les rives du fleuve Charente, qu'un bâtiment de 1 300 m² a été construit pour accueillir l'école.

42 Angoulême est aujourd'hui gérée par l'association du même nom, association à laquelle le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis a adhéré (délibération 4 du 27 janvier 2021) en qualité de membre de droit, avec six représentants au sein de l'Assemblée Générale. L'école a ouvert fin novembre 2021 dans des locaux aménagés par Magelis, situés aux 49/51 boulevard Besson Bey.

La convention triennale votée en 2021 entre les partenaires financiers publics prévoit des contributions à hauteur de 646 372 € au titre de l'année 2022, 612 932 € au titre de l'année 2023 et 508 980 € au titre de l'année 2024, affectées à l'activité de l'école depuis son installation jusqu'à la réalisation d'un cycle de formation.

153 nouveaux élèves ont été recrutés en 2023, ce qui porte le nombre d'étudiants total à 311 dont 21% sont originaires de Charente, 63% de Nouvelle-Aquitaine. La tranche d'âge des 18-21 ans représente 45,4% des effectifs. Sur les 153 élèves recrutés en 2023, 5,2 % sont des femmes et 38,5% des demandeurs d'emplois.

A la date d'avril 2023, 8 % des élèves n'ont pas été admis à poursuivre leur cursus et 20% sont en danger.

En 2023, le réseau des écoles 42 a obtenu la certification de deux titres RNCP : Concepteur développeur de solutions informatiques niveau 6 et Expert en architecture informatiques niveau 7. Un droit CFA sera ainsi à régler au réseau par chacune des écoles.

42 Angoulême a également obtenu la certification Qualiopi qui lui permet de proposer de la formation en apprentissage. 9 étudiants sont actuellement en contrat d'apprentissage.

La subvention votée en 2023 était de 656 732 € dont 183 000 € en investissement et 43 800 € en compensation de loyers. Le compte de résultat s'établit à 900 483 € (pour un prévisionnel de 957 575 €). La subvention 2023 représente 72,93 % de ce montant. Les autres recettes étaient constituées de mécénat/taxe d'apprentissage et cotisations, la scolarité étant gratuite pour les étudiants. Le solde débiteur pour 2023 s'établit à -177 €.

Le budget prévisionnel 2024 s'élève à 947 685 € en dépenses et 1 079 831 € en recettes. La demande de subvention est de 552 780 € dont 508 980€ en fonctionnement, et 43 800 € en compensation des loyers.

La demande de subvention représente 58,32 % du budget prévisionnel en dépenses. Les recettes prévisionnelles sont constituées de mécénat/taxe d'apprentissage pour 288 750 €, cotisations des membres pour 40 000 €, formation par apprentissage pour 118 684 € et formation professionnelle pour 40 000 €. Le montant des droits de franchise reversé au réseau 42 s'élève à 192 382 €, les droits CFA à 13 934 € et les droits perçus pour les salariés en formation professionnelle à 8 000 € soit un total de 214 316 €.

Le projet de convention relatif au financement de 42 Angoulême au titre de l'année 2024 qui vous est présenté en annexe a pour but de préciser les obligations des deux partenaires et notamment de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis à l'association.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes de la convention à intervenir entre l'association 42 Angoulême Charente Nouvelle Aquitaine prévoyant le versement d'une subvention d'un montant total de 552 780 € au titre de l'année 2024 ;
- autorisent Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents y afférents ;
- autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 28 mai 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 28 mai 2024
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 28 mai 2024

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

